



Grand Orb

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
EN LANGUEDOC

**Conseil Communautaire
12 mars 2025**

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2025

Application agréée E-legalite.com

21_D0-034-200042646-20250312-D2025_27BIS

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – Analyse du compte administratif 2024

P4

1 - Vision consolidée

2 - Investissement : les réalisations 2024

3 - La dette

II – Le contexte national et ses impacts pour Grand Orb

P11

1 – La Dotation Globale de Fonctionnement

2 – Les allocations compensatrices

3 – Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes

4 – Les attributions de compensation

5 – La fiscalité

III – Les engagements pluriannuels envisagés

P16

IV – Les orientations budgétaires 2025

P17

V – Structure et évolution des effectifs

P35

ANNEXES

Introduction

- La date limite de vote du budget primitif 2025 est fixée le 15 avril.
- Concernant le débat d'orientation budgétaire, la Communauté de Communes est soumise aux obligations suivantes :
 - Organiser un débat sur les orientations principales des budgets (principal et annexes) dans un délai de 10 semaines maximum précédant l'examen de celui-ci par le conseil communautaire (application du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023).
 - Le ROB, rapport d'orientation budgétaire, est le support de ce débat qui a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.
- Compte-tenu de la taille de la Communauté de Communes GRAND ORB, 20 400 habitants au 01/01/2024, le ROB devra conformément aux articles L5211-36 et L2311-1-2 du code général des collectivités territoriales au minimum contenir les informations suivantes :
 - Les orientations budgétaires,
 - Les engagements pluriannuels envisagés,
 - La structure et la gestion de la dette,
 - Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,
 - Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la Communauté, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.
- Le rapport sera transmis par la Communauté de Communes aux Maires des Communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil.
- Il est mis dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes.
- Le public sera avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

I. Analyse du compte administratif 2024

1- VISION CONSOLIDÉE

La structure budgétaire s'articule autour d'un budget principal très important auquel s'agrègent 3 budgets annexes, et le budget de l'Office de Tourisme (EPIC depuis le 1^{er} janvier 2017).

Il est important de rappeler que les budgets Environnement, Base de Loisirs, ALSH et Relais d'Assistantes Maternelles ont été intégrés au 1^{er} janvier 2018 dans le budget principal.

L'analyse de l'exercice 2024 présente les caractéristiques suivantes :

- **1 Budget Principal** qui affiche un excédent de fonctionnement de 1,5 millions d'euros.
- **3 budgets annexes** : le Budget Locations immobilières excédentaire de 200 000 €, le Budget Energies Renouvelables (créé en 2024) excédentaire de 86 000 € et le budget SPANC équilibré après une subvention du budget principal de 28 219 €.
- **1 budget Office de Tourisme** pour lequel le budget principal verse annuellement une subvention de fonctionnement de 340 000 €.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 du Budget Principal est de 1,5 millions d'euros et inclut les résultats des services Environnement et GEMAPI.

Néanmoins, pour une lecture plus fiable, un retraitement des données (telles que les intérêts d'emprunts, les dotations aux amortissements, les produits des cessions et les amortissements des subventions) a été effectué et donne les résultats suivants :

Pour le Service Environnement : le résultat de fonctionnement est de **376 000 €**.

Pour le Service GEMAPI : le résultat de fonctionnement est de **80 000 €**.

Pour les autres services du Budget Général : le résultat de fonctionnement est de **1 000 000 €**.

L'approche mise en œuvre permet de constater que même après retraitement, le résultat de fonctionnement de Grand Orb se maintient malgré l'inflation, le coût de l'énergie, la majoration de 5 points de la grille indiciaire, la prime pouvoir d'achat.

La revalorisation des bases fiscales (3% en moyenne) a permis de contenir les surcoûts et de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Néanmoins, avec la suppression de la fiscalité, compensée par une fraction de TVA (taxe d'habitation sur les résidences principales et CVAE), **la perte d'autonomie financière s'intensifie.**

Ces compensations fluctuent à la hausse ou à la baisse au même rythme que la TVA, et **Grand Orb a fait le constat pour la 2^{ème} année consécutive de baisse sur ses recettes en encaissant 157 000 € de moins que les montants notifiés au 1^{er} trimestre** (moins 82 000 € en 2023). Cette baisse a pu être absorbée par des rôles supplémentaires de CFE et d'IFER.

Pour appréhender pleinement la situation financière de Grand Orb, il est important de procéder à une vision consolidée des différents budgets, vision qui agrège l'ensemble des résultats de l'exercice 2024 et tient compte des reports de l'exercice antérieur.

Le résultat global de clôture tous budgets confondus est de 6 775 509,84 € après restes à réaliser d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Réalisé 2023	Prévisions 2024	Réalisé 2024
013	Atténuations de charges	78 101,05 €	20 000,00 €	40 498,75 €
042	Opérations d'ordre entre section	143 825,39 €	186 225,00 €	178 735,61 €
002	Résultat antérieur	- €	3 550 517,49 €	- €
70	Produits des services	1 221 185,77 €	1 327 372,00 €	1 504 827,36 €
73	Impôts et taxes	3 736 761,46 €	3 798 655,00 €	3 634 332,46 €
731	Fiscalité locale	7 883 117,00 €	7 892 244,00 €	8 136 703,00 €
74	Dotations et participations	2 452 111,58 €	2 504 635,00 €	2 513 559,39 €
75	Autres produits gestion courante	185 018,65 €	289 460,00 €	292 290,13 €
77	Produits spécifiques	56 094,96 €	- €	2 552,31 €
	TOTAL	15 756 215,86 €	19 569 108,49 €	16 303 499,01 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		Réalisé 2023	Prévisions 2024	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	3 198 682,92 €	3 665 392,00 €	3 107 980,88 €
012	Charges de personnel	3 642 764,52 €	4 223 900,00 €	3 956 708,72 €
014	Atténuation de produits	4 908 683,22 €	4 923 590,00 €	4 896 125,25 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	3 602 476,49 €	- €
042	Opérations d'ordre entre section	1 393 769,61 €	1 641 900,00 €	1 497 214,64 €
65	Autres charges gestion courante	1 051 490,97 €	1 379 400,00 €	1 100 427,74 €
66	Charges financières	110 152,13 €	119 000,00 €	98 264,36 €
67	Charges spécifiques	140,00 €	13 350,00 €	5 260,22 €
68	Dotations aux provisions	15,00 €	100,00 €	14,68 €
	TOTAL	14 305 698,37 €	19 569 108,49 €	14 661 996,49 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Réalisé 2023	Prévisions 2024	Réalisé 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	3 602 476,49 €	- €
024	Produits de cession d'immobilisations	- €	50 000,00 €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	1 393 769,61 €	1 641 900,00 €	1 497 214,64 €
041	Opérations patrimoniales	- €	40 625,00 €	40 625,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	2 142 378,71 €	360 000,00 €	243 921,42 €
13	Subventions d'investissement	577 300,92 €	4 259 408,00 €	736 449,69 €
16	Emprunts et dettes assimilées	295,00 €	1 660 000,00 €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
4582	Opérations sous mandat (recettes)	56 200,00 €	665 699,00 €	129 702,19 €
001	Résultat antérieur	- €	5 375 539,42 €	- €
	TOTAL	4 169 944,24 €	17 655 647,91 €	2 647 912,94 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre		Réalisé 2023	Prévisions 2024	Réalisé 2024
040	Opérations d'ordre entre section	143 825,39 €	186 225,00 €	178 735,61 €
041	Opérations patrimoniales	- €	40 625,00 €	40 625,00 €
16	Remboursement emprunts	369 819,35 €	365 000,00 €	332 566,97 €
20	Immobilisations incorporelles	91 057,13 €	1 755 126,00 €	536 533,89 €
204	Subventions d'équipement versées	297 076,22 €	1 591 152,00 €	319 725,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 068 057,55 €	4 950 132,91 €	871 290,90 €
23	Immobilisations en cours	878 144,64 €	8 221 387,00 €	690 500,93 €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
4581	Opérations sous mandat (dépenses)	78,00 €	546 000,00 €	333 924,23 €
001	Résultat antérieur	- €	- €	- €
	TOTAL	2 848 058,28 €	17 655 647,91 €	3 303 902,53 €

2- INVESTISSEMENT – LES REALISATIONS 2024

La Communauté de communes a réalisé près de **2,8 millions d'euros de dépenses d'équipement** (Budget Général et Locations immobilières).

ENVIRONNEMENT

Modernisation bornes enterrées	111 451,20 €
Travaux Le Fraïsse (séparateur d'hydrocarbures, portail d'entrée)	40 022,41 €
Bennes	31 872,00 €
Collecte sélective / bornes enterrées	27 537,60 €
Mise aux normes quai de transfert de Taussac	21 199,86 €
Matériel informatique (logiciel bacs), mobilier, téléphonie	18 941,97 €
Achat véhicule Peugeot 308	17 447,76 €
Colonnes à verre	14 073,60 €
Signalétique déchèteries (panneaux, vitrines consignes de tri)	8 425,32 €
Fonds de concours cache-conteneurs	7 054,00 €
Divers équipements (souffleurs, échelle, réservoir fioul)	2 862,36 €
Equipements biodéchets (bacs de maturation, grilles aires compostage)	2 286,00 €

TOURISME

Aménagement aire de camping-cars de Lunas (travaux, MOE)	374 439,98 €
Requalification et accessibilité OT Lamalou	94 111,90 €
Fonds de concours pour aire de camping-cars Lamalou les Bains	40 625,00 €
Travaux de sécurisation PR37 Les Balcons de l'Orb	8 352,00 €
GR de pays entre deux lacs (signalétique)	8 025,91 €
Aménagement rampe de mise à l'eau du lac des Monts d'Orb	3 975,36 €
Aménagement point départ oenorando	1 702,29 €
Aménagement voie verte	1 200,00 €

BASE DE LOISIRS

Requalification signalétique	85 426,63 €
Travaux suite inondations (enrochement, clôtures, passerelle, peinture bassins)	80 127,03 €
Création d'un bike parc	54 008,00 €
Rénovation billetterie	49 984,75 €
Travaux compl déblais plan d'eau	37 380,00 €
Achat pompes piscines et d'arrosage	23 785,53 €
Vidéosurveillance, informatique	4 666,65 €
Accueil activités pleine nature	3 224,96 €
Tables pique-nique, bancs	2 420,88 €

TRAVAUX

Espace culture et jeunesse Baldy	211 276,51 €
Mise en sécurité maison du Pioch (Domaine de la Pièce)	40 584,00 €
Travaux musée cloche (vitrages, climatisation)	10 619,16 €
Travaux divers (siège, OT Lamalou)	9 244,11 €
Aménagement site Bourgès (suite diag)	3 651,36 €

GEMAPI

Travaux de restauration Post-crue	305 320,12 €
Etude hydromorpho Le Poujol	49 668,67 €
Matériel technique (élagueuses, compresseur)	2 001,25 €

SOLIDARITE

Fonds de concours aux communes (solidarité)	102 239,97 €
Fonds de concours aux communes (enfance / jeunesse)	75 000,00 €
Equipements mutualisés (citerne, caméra d'inspection, clôtures, barnums)	56 297,56 €
Fonds de concours aux communes (patrimoine / environnement)	46 656,86 €

URBANISME

Schéma directeur eau assainissement (études)	338 912,81 €
Schéma directeur eau assainissement (travaux)	47 665,43 €
Urbanisme - PLUi	40 240,00 €
Urbanisme (PLU des communes)	15 824,10 €
Licence GOFOLIO	3 960,00 €
Subventions façades	1 831,66 €

ECONOMIE / AGRICULTURE

Fonds de concours except. commerces de proximité	35 175,08 €
Aide à la modernisation des commerces	8 186,93 €
Travaux usine PAUL BOYE (travaux toiture, installation chauffe-eau)	17 541,07 €
Travaux AGORA (auvent entrée, plafonniers Led, diagnostic amiante)	2 136,47 €

DEVELOPPEMENT DURABLE

Aide aux particuliers Chèque Rénov	31 000,00 €
Etude photovoltaïque sur patrimoine Grand Orb	9 219,00 €
Aide aux particuliers achat vélo électrique	9 000,00 €
Aide aux particuliers achat récupérateur d'eau	3 580,50 €
Module vote web budget participatif	3 360,00 €

ETUDES

Transfert des compétences eau et assainissement	18 720,00 €
---	-------------

ACQUISITIONS EQUIPEMENTS

Téléphonie (téléphones satellites, mobiles)	45 858,00 €
Achat véhicule Dacia Duster	25 268,76 €
Matériel informatique (copieur, ordinateurs, vidéoprojecteur)	17 047,80 €
Logiciels (observatoire fiscal, compta/RH, standard)	11 313,56 €
Signalétique diverse	9 279,75 €
Piano numérique, micro	2 367,00 €
Equipements techniques (compresseur, scie circulaire)	1 046,08 €
TOTAL	2 787 724,52 €

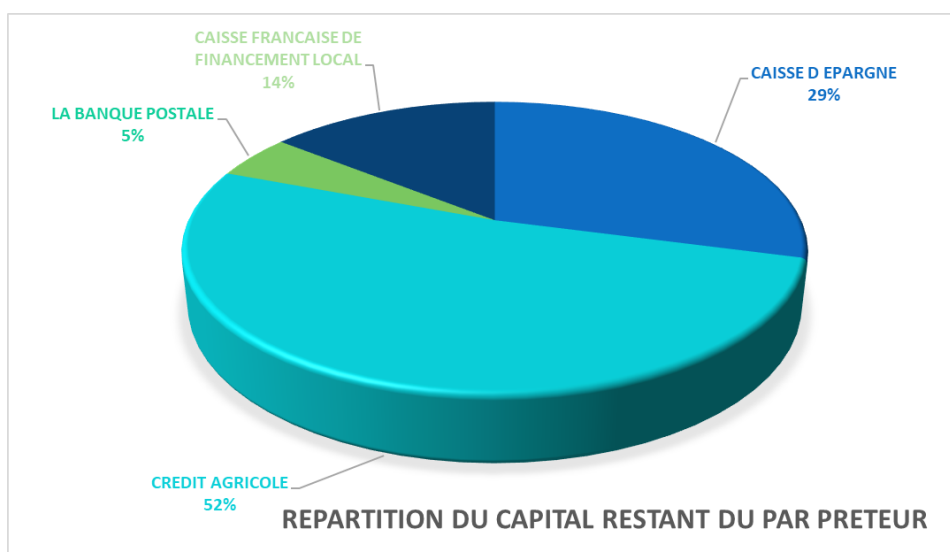
3- LA DETTE

L'encours de dette est de 2 917 000 € au 31/12/2024.

La dette est composée de 25 emprunts (tous en taux fixe).

En 2024, il n'y a pas eu de nouvel emprunt contracté et deux se sont terminés.

L'encours a été contracté majoritairement auprès du Crédit Agricole, puis auprès de la Caisse d'Epargne, de la Caisse Française de Financement Local et de la Banque Postale :



La dette de la Communauté de communes est saine, puisqu'elle ne présente aucun risque à la hausse. Avec une capacité de désendettement d'un an, ses marges de manœuvre en termes d'endettement sont importantes, à condition de conserver le même niveau de capacité d'autofinancement.

CONCLUSION

La situation financière de la Communauté de communes est saine : la capacité d'autofinancement nette est importante et l'endettement est faible.

La capacité d'autofinancement nette, d'un montant de 2,6M€, représente 16 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il est communément estimé qu'un taux d'épargne nette entre 10 et 15 % des recettes de fonctionnement fait état d'une situation financière saine.

La Communauté peut rembourser sa dette avec sa capacité d'autofinancement brute en un an. Cette situation est principalement imputable à un endettement faible qui représente 18 % des recettes réelles de fonctionnement.

Rappelons que l'Etat estime sa limite supérieure à 12 ans.

Néanmoins il faut garder à l'esprit que les dépenses de fonctionnement ont tendance à augmenter plus vite que les recettes de fonctionnement dans un contexte économique et fiscal très incertain.

II – Le contexte national et ses impacts pour Grand Orb

La France traverse une période de crises économiques et politiques.

L'adoption mouvementée de la loi de finances pour 2025 le 14 février, a été marquée par la nécessité de réduire le déficit public à 5,4% du Produit Intérieur Brut, après un dérapage à 6% en 2024.

Dérapage principalement dû à des recettes fiscales moins importantes que prévues, du fait d'une croissance « molle » de 1,1% en 2024 et prévue à 0,9% dans la loi de finances pour 2025 (les économistes prévoient plutôt 0,7%).

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

La réduction du déficit permettrait de limiter l'endettement de la France qui s'élève à 3 300 Md€, générant en 2025 une charge de 67 Md€, soit deux points de PIB.

L'inflation ayant retrouvé un niveau normal, 1,4% sont prévus en 2025, 2% ont été constatés en 2024, la BCE (Banque Centrale Européenne) devrait poursuivre la baisse des taux d'intérêt.

Cela permettant un allègement de la charge dans le budget de l'État, mais aussi une relance de la consommation et de secteurs économiques stratégiques comme celui de la construction, en crise depuis plusieurs années.

Pour atteindre l'objectif 2025, le besoin est de 50 Md€.

Il a été nécessaire de mettre en place de nouvelles recettes fiscales, et de réaliser des économies dans le budget de l'Etat, et celui de la Sécurité Sociale.

Les collectivités ont également été mises à contribution par une série de mesures :

- Augmentation des cotisations à la CNRACL,
- Un nouveau prélèvement (DILICO) sur les recettes fiscales des collectivités locales,
- Le gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales,
- La réduction du fonds vert et de la dotation de soutien à l'investissement local,
- Une stabilité de l'enveloppe globale de la DGF, générant la baisse de certaines dotations, comme la dotation de compensation.

1 – La Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 150 millions d'euros en 2025, qui bénéficient essentiellement aux communes :

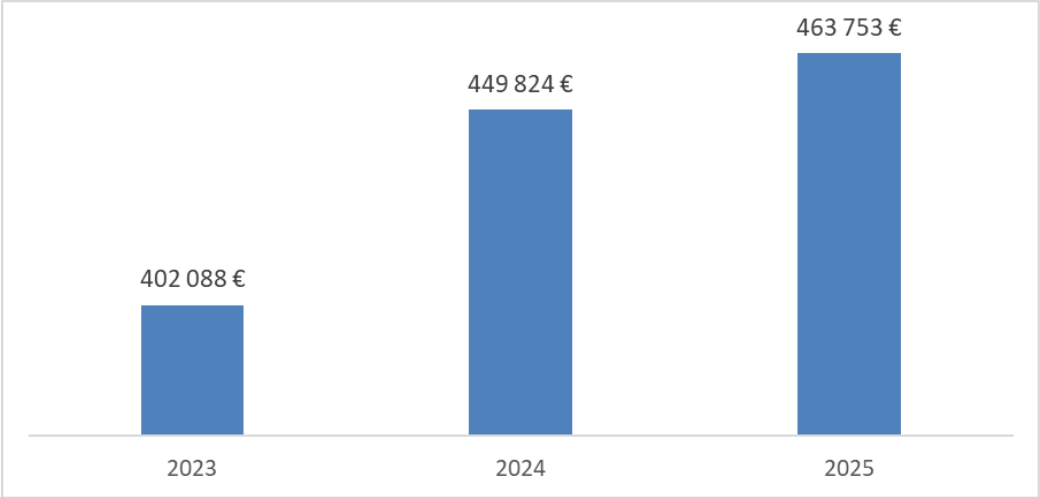
- Dotation de solidarité urbaine (DSU) : +140 millions d'euros,
- Dotation de solidarité rurale (DSR) : +150 millions d'euros,
- Dotation d'intercommunalité : +90M€.
-

L'écart entre les 150M€ de l'État et les 380M€ d'abondement des dotations ci-dessus sera financé par l'écèlement de la DGF des communes, et la diminution de la dotation de compensation.

La dotation d'intercommunalité augmente de 90M€ au niveau national.

La communauté de communes GRAND ORB devrait bénéficier d'un montant légèrement supérieur à celui de 2024, du fait d'un CIF (coefficient d'intégration fiscale) qui passe de 0,33 en 2024 à 0,34 en 2025 grâce à la hausse du produit fiscal (dû à un élargissement des bases d'imposition).

Les prévisions sont effectuées toutes choses égales par ailleurs, et en particulier hors baisse de la population.



La dotation de compensation est une variable d'ajustement des lois de finances successives depuis 2019. L'encours de cette dotation qui est venue compenser la suppression de la part salaire dans l'ancienne taxe professionnelle a diminué de 394M€ entre 2019 et 2024.

Pour 2025, nous supposons que sa diminution viendra financer la moitié des 140M€ de dotations de péréquation supplémentaires à destination des communes (290M€ prévus, moins 150M€ d'abondement de l'État), ainsi que les 90M€ de supplément à destination de la dotation d'intercommunalité, **soit une diminution de 3,56%**.

Depuis 2020 la communauté de communes GRAND ORB aura perdu 83K€ qui ne sont pas répercutés aux communes (la dotation de compensation est incluse dans l'attribution de compensation sur la base de sa valeur historique).

Année	ENCOURS GLOBAL	CCGO	évolution
2020	4 801 517 177	869 038	
2021	4 706 927 289	851 923	-1,97%
2022	4 603 427 289	833 236	-2,19%
2023	4 573 427 289	828 398	-0,58%
2024	4 496 527 289	814 689	-1,65%
2025	4 336 527 289	785 686	-3,56%

2 - Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices sur le bâti industriel devraient évoluer comme la base d'imposition correspondante, soit +1,7%, hors création ou fermeture d'entreprise.

L'allocation perçue en contrepartie de l'exonération des redevables de CFE réalisant moins de 5 000€ de chiffre d'affaires : le montant perçu est incertain puisqu'il dépend du nombre d'entreprises de ce type existant au 01/01/2025. Dans le budget il sera retenu la moyenne des montants perçus entre 2022 et 2024.

L'allocation perçue en contrepartie de l'exonération de CFE dans les zones France Ruralités Revitalisation (FRR) diminue du même montant en pourcentage qu'entre 2023 et 2024 du fait de la sortie du dispositif des entreprises existantes.

Les allocations compensatrices diminuent de 1,4% entre 2024 et 2025 :

Allocations compensatrices	2024	évolution5	2025
Taxe professionnelle (Base minimum)	92 219	-9,8%	83 199
Taxe professionnelle (ZAT)	2 301	-21,6%	1 804
Locaux industriels (TFPB)	9 243	1,7%	9 400
Locaux industriels (CFE)	783 890	1,7%	797 216
Autres (CFE)	1 335	0,0%	1 335
GEMAPI Compensation	26 990	0,0%	26 990
Dotation de compensation	814 689	-3,6%	785 686
TOTAL	1 730 667	-1,4%	1 705 631

3 - Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) a été mis en place en 2012. C'est un fonds de péréquation horizontale qui est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux au potentiel financier élevé. Ces sommes sont reversées aux ensembles intercommunaux moins favorisés. Le montant des ressources du FPIC est fixé à 1 milliard d'euros depuis 2020.

La Communauté de communes est bénéficiaire.

La loi de finances 2024 a assoupli le choix du régime dérogatoire de répartition du FPIC, qui nécessitait de délibérer chaque année. Désormais, la délibération de 2023 est pluriannuelle et s'applique sans limitation de durée. Elle peut être interrompue si l'EPCI ou au moins une commune le demande par délibération, ou encore en cas de changement de périmètre de l'EPCI.

Pour Grand Orb, le montant prévisionnel pour 2025 est de 200 000 € pour rester prudent (223 072 € en 2024).

4 - Les attributions de compensation

Le contexte législatif

Le reversement aux communes :

Le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) applicable de droit aux communautés de communes est bâti sur les éléments suivants :

L'EPCI perçoit la totalité de la fiscalité sur les entreprises à la place de ses communes membres, produit qu'elle doit obligatoirement reverser aux communes membres sous la forme d'une **attribution de compensation (AC)** figée dans le temps.

Cette attribution de compensation est également réduite du montant des charges transférées par les communes, afin de donner à l'EPCI les moyens de financer les compétences transférées.

L'attribution de compensation garantit donc à l'EPCI et aux communes un niveau de ressources acquis.

La Communauté de communes doit financer grâce à la croissance de ses produits l'évolution des charges transférées et les communes membres doivent ainsi neutraliser la perte du dynamisme du produit fiscal transféré par la perte de l'évolution des charges transférées.

Qu'en est-il pour Grand Orb ?

Les attributions de compensation 2024 sont d'un montant de 3 974 938 €.

Elles tiennent compte des transferts de charges réalisés depuis la création de GRAND ORB et de la prise en compte du paiement des documents d'urbanisme de chaque commune, des services mutualisés et des reversements d'IFER.

Le montant prévisionnel pour 2025 est de 3,9 millions d'euros.

5 – La fiscalité

Le produit fiscal de Grand Orb a augmenté de 1,3 % en 2024, malgré une fraction de TVA en compensation de la TH et de la CVAE inférieure aux prévisions de loi de finances 2024 (moins 157 000 €).

Cette hausse est permise par l'évolution des taxes suivantes :

- Taxes foncières : + 3,9 %
- CFE : + 3,2 %
- IFER : + 2,7 %

Notons que la Communauté de Communes a bénéficié de rôles supplémentaires en 2024 pour 209 000 € :

ROLES SUPPLEMENTAIRES	2024
IMPOTS DIRECTS LOCAUX (CFE/TF/TH)	50 864
IFER	146 993
GEMAPI	3 091
TEOM	8 086
TOTAL ROLES SUPPLEMENTAIRES	209 034

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives forfaitaires est de +1,7% en 2025 (IPCH en novembre 2024).

Ce coefficient s'applique sur les immeubles d'habitations, qui représentent 80% des bases d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les locaux industriels, qui représentent 7%.

Les locaux professionnels (13% de la base) évoluent en fonction de la moyenne de l'indice de révision des loyers des trois années précédentes : 2,93%.

Le document de la DGFIP qui traduit la variation des bases des entreprises dominantes entre 2024 et 2025 fait apparaître une augmentation physique des bases de CFE de 180 963€.

Nous devrions également retrouver cette augmentation abattue de 50%, soit 90 482€ dans la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Colonne1	2024		2025
Taxe d'habitation	7 378 000	1,7%	7 503 426
Taxe foncière sur pptés bâties	26 394 200	2,2%	26 975 732
Taxe foncière sur pptés non bâties	362 094	1,7%	368 249
Cotisation foncière des entreprises	6 478 728	5,3%	6 821 805

Le produit de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) devrait augmenter de 1,9% (nous n'avons pas tenu compte de l'augmentation précitée car il est possible que certaines entreprises industrielles n'utilisent pas le service public de ramassage des déchets) :

	2024		2025
BASES	25 832 273	1,9%	26 316 058
TAUX	13,46%	0,0%	13,46%
PRODUIT	3 475 872	1,9%	3 542 141

Fractions de TVA versées en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE : l'article 109 de la loi de finances pour 2025 gèle les montants versés sur la base de ceux de 2024.

Nous avons supposé que les autres composantes du produit fiscal resteraient stables par rapport à 2024.

Hors hausse des taux, et création de nouveaux logements, le produit fiscal de la communauté de communes GRAND ORB devrait évoluer de 1,8% (simulation faite à partir des données fiscales issues des rôles généraux sur l'état 1386-RC fourni par la DGFIP en fin d'année).

Colonne1	2024		2025
Taxe d'habitation	804 202	1,7%	817 873
Taxe foncière sur pptés bâties	131 947	2,2%	134 879
Taxe foncière sur pptés non bâties	20 060	1,7%	20 401
Cotisation foncière des entreprises	2 043 295	5,4%	2 152 962
TOTAL 4 TAXES	2 999 504	4,2%	3 126 115
IFER	720 506	0,0%	720 506
TAFNB	34 428	1,7%	35 013
TASCOM	268 343	0,0%	268 343
GEMAPI	430 652	0,0%	430 652
TVA (remplacement TH)	2 511 301	0,0%	2 511 301
TVA (remplacement CVAE)	892 772	0,0%	892 772
TOTAL PRODUIT FISCAL	7 857 506	1,6%	7 984 702
FNGIR	- 877 590	0,0%	- 877 590
TOTAL 73	6 979 916	1,8%	7 107 112

NB : Afin de correspondre au total des chapitres 73 « impôts et taxes » et 731 « fiscalité locale » du CA 2024, il faut ajouter au total du produit fiscal les rôles supplémentaires (CFE 50 864 €, IFER 146 993 €, GEMAPI 3 091 €, TEOM 8 086 €), le FPIC (223 072 €) et les attributions de compensation négatives (7 187,46 €). Le reliquat correspond aux avances versées mensuellement par l'Etat.

III – Les engagements pluriannuels envisagés

La Communauté de communes Grand Orb a établi une programmation de ses investissements jusqu'à l'horizon 2027.

Les engagements pluriannuels envisagés sont présentés en Annexe 1 (fin de document).

IV – Les orientations budgétaires 2025

Pour 2025, Grand Orb propose ses nouvelles orientations centrées sur quatre **axes principaux** :

- ✚ Economie et tourisme
- ✚ Environnement - Mobilité
- ✚ Santé et attractivité médicale
- ✚ Culture et Jeunesse
- ✚ Solidarité territoriale

Pour 2025, nous proposerons de développer principalement ces cinq axes dans les actions du projet de territoire.

Soutenir l'emploi et l'activité économique, touristique et thermale

Développement Économique et Emploi

Le service de développement économique (développeur économique et manager de commerce) a pour missions l'accueil et l'accompagnement des projets et activités économiques.

Ce service permet de disposer d'une interface unique pour renseigner et orienter les porteurs de projet et les entreprises du territoire. Au 31 décembre 2024, 79 porteurs de projet étaient en cours d'accompagnement. Par ailleurs, 22 projets ont abouti en 2024 dont 8 accompagnements à l'installation.

◆ Veille sur les activités du territoire

L'abonnement à un outil d'observatoire des entreprises permet d'avoir une lecture précise des entreprises sur le territoire. Par ailleurs, plus de 650 contacts ont été enregistrés par les équipes, ce qui permet en 2025 de dresser une base de données actualisée et de maintenir le lien avec les entreprises.

◆ Commerces : dynamisation du commerce de proximité

Le poste de manager de commerce permet d'animer, de développer la plateforme VivreEnGrandOrb.fr et d'accompagner les commerçants dans leur communication et leur visibilité.

⇒ L'actualité de la plateforme de l'économie locale digitale VivreEnGrandOrb.fr

Cette plateforme a pour but de soutenir les activités de proximité en favorisant la visibilité de leur entreprise et de leur offre. Elle permet d'améliorer la visibilité des entreprises, commerces et producteurs locaux tout en facilitant l'accès aux produits et services qu'ils proposent.

Les opérations chèques cadeaux se poursuivent et s'ancrent en 2025, autant pour le grand public avec les chèques cadeaux bonifiés « Le Grand Kdo » que pour les entreprises, collectivités et particuliers avec « Le Chèque Kdo local ».

L'impact de ces chèques cadeaux sur l'économie locale se développe en passant de 84 720 € de chèques vendus en 2023 à 87 020 € en 2024.

Le nombre d'adhérents à la plateforme « Vivre en Grand Orb » continue d'augmenter en passant de 132 à 164 adhérents et de 18 à 20 communes représentées.

L'inscription budgétaire 2025 reste globalement constante afin de maintenir l'opération Le Grand KDO (18 000 €).

⇒ **Aide au maintien des commerces essentiels (fonds de concours aux communes)**

Les commerces de proximité en zones rurales sont essentiels pour la dynamique et l'attractivité de nos villages. Dans le cadre de ses engagements de solidarité territoriale, Grand Orb participe au maintien et à la création d'activités commerciales essentielles représentant un véritable service à la population

Afin d'encourager l'installation ou le maintien de commerces essentiels dans les petites communes du territoire, une modification du règlement a permis de le faire évoluer en 2024 pour rendre éligibles les coûts d'acquisition du local pour les communes de moins de 1 500 habitants. En 2024, le fonds de concours spécifique au commerce de proximité a permis d'accompagner 4 communes Avène, Ceilhes et Rocozels, St Geniès de Vars et Graissessac. Le montant des aides attribuées en 2024 est de : 62 978,10 € au total sur l'année.

L'inscription budgétaire annuelle proposée reste stable avec un montant de 120 000 € (dont 58 489 € en restes à réaliser).

⇒ **Aide à la modernisation des commerces en Grand Orb**

La collectivité mène depuis plusieurs années une politique de soutien forte pour le maintien et le développement des commerces de proximité.

En remplacement de l'aide de l'Etat (FISAC via l'aide OCM) Grand Orb a souhaité créer une nouvelle aide aux commerces, « L'Opération des Modernisation des Commerces en Grand Orb », votée en Conseil communautaire du 4 octobre 2023.

Cette aide permet d'accompagner les petits commerçants de proximité installés depuis au moins un an à rénover leur local, leur façade et à investir dans des équipements, avec un taux d'intervention à hauteur de 20% dans la limite de 3 000 € maximum.

En 2024, l'aide à la modernisation des commerces Grand Orb a permis d'accompagner 8 commerces de proximité à Bédarieux, Hérépian, Lamalou-les-bains et St Gervais sur Mare soit 20 482, 84 € attribués.

Une inscription budgétaire sera proposée à hauteur de 31 583 € (dont 11 583 € en restes à réaliser).

⇒ **Animation Club des Ambassadeurs - Orb Job**

Le partenariat avec le Club des Ambassadeurs se poursuit et de nouvelles actions sont prévues pour répondre aux besoins des entreprises, notamment sur le volet de l'hébergement des travailleurs.

En partenariat avec France Travail (ex Pôle Emploi), la 8^e édition du salon de l'emploi Orb Job 2025 s'est tenue le 11 février à Bédarieux. **La manifestation qui a eu lieu à la Tuilerie a rassemblé 600 visiteurs pour environ 150 postes à pourvoir.**

Par ailleurs, l'édition d'Orb Job d'été 100% en ligne sera reconduite en mai 2025 pour répondre aux besoins et aux demandes d'emplois saisonniers.

♦ Entreprises : favoriser les offres d'immobilier et de foncier

Grand Orb souhaite la mise en place d'une dynamique d'investissement en proposant un accompagnement sur le foncier et l'immobilier d'entreprises.

⇒ Règlement d'attribution des aides financières au titre de l'immobilier d'entreprises

En 2025, Grand Orb modifie le règlement du **programme financier d'aide à l'immobilier d'entreprises** afin de l'assouplir et le rendre plus attractif pour le tissu économique local (ouverture aux secteurs du commerce de proximité et des services sous conditions, baisse du montant d'investissement minimum ...).

En 2025, il sera proposé de reconduire avec un nouveau règlement ce régime d'aides aux entreprises afin de soutenir le développement local, favoriser la création d'emplois et renforcer l'attractivité économique du territoire.

Inscription budgétaire : 60 000 € (+ 60 000 € RAR)

⇒ Projet de modernisation / extension du site industriel du Bousquet-d'Orb

La société Médical Tubing est accueillie depuis 2000 au sein de locaux communautaires situés au Bousquet-d'Orb. Le groupe Promepla, qui a racheté Médical Tubing en août 2023, souhaite investir afin de **développer l'activité et la capacité de production avec d'importants objectifs de création d'emplois. Pour cela, une modernisation ou extension du bâtiment existant est nécessaire** et serait possible sur une parcelle attenante appartenant à la mairie du Bousquet-d'Orb.

En 2024, le projet d'extension du bâtiment existant appartenant à la Communauté de communes Grand Orb n'a pas obtenu de financement Etat / Région.

En 2025, il est proposé l'acquisition de la parcelle communale attenante B4630 d'une surface de 2 611 m² (33 000 €). Une inscription budgétaire de 200 000 € est également proposée pour moderniser le bâtiment.

⇒ Parc OZE Cavallé-Coll

Le parc régional OZE Cavallé-Coll accueille aujourd'hui 4 entreprises. 2 pré-agréments pour l'installation d'une entreprise de charpenterie et d'une entreprise de maçonnerie sont en cours. Plusieurs demandes sont également en cours d'étude.

⇒ Projet d'acquisition du terrain « Belmonte » à Bédarieux

La Région est propriétaire des terrains dit « Belmonte » situé route de Saint-Pons à côté de la déchetterie de Bédarieux. La Communauté de communes propose l'acquisition de cet ensemble de 3 parcelles attenantes (AN 161,162, 210) d'une surface totale de 1 695 m² sous réserve qu'elles puissent être rendues accessibles et adaptées à un projet immobilier.

Inscription budgétaire : 51 000 €

Agriculture

Pour 2025, la politique de soutien à l'agriculture se poursuit :

⇒ **Animations scolaires « Promotion de l'agriculture et de ses métiers » 5000 €**

Les animations des Jeunes Agriculteurs en milieu scolaire se poursuivent avec de nouveaux établissements scolaires qui ont manifesté leur intérêt pour ce type d'intervention.

⇒ **La gestion des déchets agricoles sur le territoire de Grand Orb 10 000 €**

En 2024, la communauté de communes Grand Orb est devenue adhérente d'Adivalor pour la collecte des déchets agricoles. Deux sites ont été identifiés pour le dépôt des déchets : la ave coopérative du Bousquet d'Orb et un terrain sur la commune d'Avène.

En 2025, la récupération des déchets d'agrofournitures va s'élargir et viendront s'ajouter aux films agricoles (FAUe-enrubannage et ensilage), les ficelles et filets (FIFU) et les bidons de produits d'hygiène d'élevage (PHE). Une enveloppe de 10 000 € est proposée sur cette action (communication, location de bennes...)

⇒ **Soutien et mise en réseau pour les journées « De ferme en ferme » 2000 €**

Les 27 et 28 avril 2024, organisées par le CIVAM. Pour la première fois, cette année, 3 fermes participent à cet évènement : La part du Loup, à Avène ainsi que le Domaine de Pouzes et Agrosymbiose à Pézènes-les-Mines. Pour 2025, il s'agit de reconduire ce partenariat.

Tourisme et projets d'aménagement touristique

L'objectif général est de continuer à faire de Grand Orb une destination touristique et thermale à part entière.

Pour cela, les projets présentés ci-après s'inscrivent dans la feuille de route du projet de territoire en essayant de conforter le plus possible nos atouts touristiques.

◆ Valoriser les espaces naturels de Grand Orb

⇒ **Renforcer l'offre de sentiers VTT et pédestres**

Requalification et thématisation des itinéraires VTT et pédestres

L'objectif est de proposer une requalification des itinéraires en offrant notamment une meilleure répartition des parcours sur le territoire de Grand Orb (thématisation des boucles du GRP Haut Languedoc et Vignobles, modifications des sentiers d'intérêts territoriaux du Pays pour passer en PR, qualification des itinéraires VTT avec des parcours spécifiques Enduro, DH et Cross-Country...). Proposer également l'extension et la création de nouveaux itinéraires. Cette action comprend les travaux d'aménagement et la création des outils de communication.

Le projet est divisé en deux phases : phase 1 : « Les Monts d'Orb » 27 000 € HT et phase 2 « Les Causses » 24 500 €.

Le budget prévisionnel proposé est de 27 000,00 € HT pour la phase 1 « les Monts d'Orb » (50 % Département de l'Hérault).

⇒ **Balisage GRP Tour du lac des Monts d'Orb+ GRP EDLAS**

Signature d'une convention afin de remplacer le balisage existant et ajout de signalétique si nécessaire.

Longueur : 64 km

Durée de la convention : 3 ans

Pour 2025, inscription budgétaire de 4 000 € HT convention Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour 3 ans.

⇒ **Développement de la pratique VTT sur les pôles de Lamalou-les-bains et Lunas**

Il s'agit de développer la pratique VTT en réalisant 5 nouveaux parcours et 5 descentes Enduro.

Pour 2025, il est proposé une enveloppe de 5 000 € HT

◆ **Valorisation de l'eau comme produit d'appel et d'activités touristiques**

⇒ **Valorisation du lac des Monts d'Orb comme site d'activités de pleine nature:**

Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur le lac des Monts d'Orb

L'étude réalisée en 2022 a démontré l'intérêt touristique de la création d'un embarcadère sur le lac des Monts d'Orb

Cet aménagement offrira de bonnes conditions d'accueil pour les pratiquants et les prestataires (pêche et canoë-kayak) et favorisera l'utilisation des sapeurs-pompiers. Cet aménagement inscrira le lac des Monts d'Orb comme un site majeur d'activités de pleine nature.

Le budget prévisionnel est de 150 000 € HT (RAR) financé à hauteur de 30 % par le Département (notifié) et 20 % par la Fédération de pêche de l'Hérault (notifié).

⇒ **Etude de mise en tourisme Lac des Monts d'Orb**

Inscription budgétaire : 20 000 € HT. Dossier de demande de subvention déposé au Département.

⇒ **Itinéraires patrimoniaux 2025**

L'itinéraire patrimonial sur la commune de Pézènes-les-Mines est en cours de réalisation.

Le budget prévisionnel est de 25 000 € (RAR) (30 % Département et 50 % FEDER).

Pour 2025, un budget total de 60 000 € HT est proposé pour valoriser le patrimoine local à travers la création de nouveaux itinéraires thématiques.

- Itinéraire patrimonial du Bousquet d'Orb
- Itinéraire artistique et patrimonial de Lunas
- Itinéraire patrimonial d'Avène

⇒ **Voie verte et activités de plein air**

Ce nouveau programme prévoit une inscription budgétaire de 75 000 € qui comprend les actions suivantes :

- Aménagements autour de la voie verte
Installation de bancs, points d'eau, autres..

La voie verte traverse les communes du Pujol-sur-Orb, Lamalou-les-bains, Hérépian et Bédarieux, c'est une véritable autoroute des liaisons douces.

- Création d'un paddle extérieur le long de la voie verte

Pour 2025 : il est proposé :

75 000 € pour réaliser les aménagements et les activités de plein air

Développement touristique de la base de loisirs La Prade

La Base de loisirs est propriété de Grand Orb et a accueilli en 2024, 35 000 visiteurs ce qui représente une recette de 150 000 €. Ce site permet de disposer d'un espace ouvert aux activités de pleine nature.

Pour 2025, il s'agit de développer le site sur l'axe touristique et les activités de pleine nature.

♦ **Projet d'accueil d'une base d'activités de pleine nature et espace évènementiel**

L'aménagement de cet espace doit être conçu comme un paysage naturel pouvant être traversé par les promeneurs en temps ordinaire, et lors des spectacles de disposer d'un espace scénique avec gradins.

L'aménagement de cet espace permettra également d'accueillir un bâtiment ayant pour vocation d'abriter des activités de plein air en relation directe ou non avec le plan d'eau (accueil VTT, Randonnées, canoës...).

Un bâtiment « sanitaires » sera intégré au site.

Cet espace sera réalisé avec une architecture paysagère en tenant compte du milieu naturel du site.

Pour 2025, reste à réaliser de 450 000 € HT (30 % Département notifié, 50 % FEDER Massif Central).

♦ **Les nouveaux équipements et aménagement pour 2025**

Dans l'objectif de renforcer l'attractivité touristique du site et d'augmenter le nombre de visiteurs, il est proposé de créer de nouveaux équipements sur la base de loisirs.

Projet d'investissement du site aquatique pour 2025: :

- ✚ Installation d'un nouveau toboggan et restauration des plages.

Arrivée en aqua frein, hauteur 6,50 m

L'inscription budgétaire 2025 est de 450 000 € HT financé par emprunt pour l'amélioration du site touristique.

Amélioration des équipements du site :

✚ Construction d'une terrasse en bois avec toiture devant le restaurant du snack-bar, avec un **budget de 39 500 € HT**

✚ Accueil d'activités de jeux gonflables sur le plan d'eau :
Curage du plan d'eau et évacuation des terres : **montant des dépenses 97 990 € HT**

✚ Equipements Base de loisirs : enrochement, pompes et création de deux douches.
Inscription budgétaire : 38 000 € HT

Activités ludiques :

✚ Création d'un Disc GOLF dépense : **16 000 €**

✚ Parcours de pêche avec deux postes de pêche et un post PMR. Restauration d'une cabane de pêcheurs avec empoissonnement. **Estimation 25 000 € financé à 30 % par Grand Orb soit 7 500 €**

Pour 2025, l'inscription budgétaire de l'ensemble de ces nouveaux équipements et des activités ludiques est de 199 000 €.

Thermalisme

Le nombre de curistes enregistrés sur la station thermale de Lamalou-les-Bains est de 11 624 curistes (en progression de 2, 7 % par rapport à 2023) et 2 914 curistes sur la station thermale d'Avène soit 15 914 curistes sur les deux pôles thermaux en 2024.

En 2025, une convention de partenariat sera signée avec Hérault Tourisme. Cette coopération vise à renforcer le marketing territorial et s'inscrit dans le cadre du plan d'action 2025.

Adhésion au club national des OT des stations thermales.

Différents partenariats seront établis avec les deux stations thermales : accueil curistes, programme d'animations, accueil hors les murs dans les centres thermaux.

Evolution des recettes de la taxe de séjour de 2022 à 2024 :

2022 : 220 481 €

2023 : 256 573 € (versement de 23 000 € Département)

2024 : 292 406 € (216 000 recettes Grand Orb et 75 000 € à reverser Département / Région)

L'augmentation du montant de la taxe de séjour en 2024, est due à l'application de la taxe additionnelle de 34 % revenant à la Région.

Mais pour Grand Orb, nous constatons une baisse de recettes de la taxe de 233 000 € à 216 000 €.

Promotion touristique du territoire

A ces projets s'ajoute **la promotion touristique** du territoire effectuée **par l'Office de Tourisme Grand Orb**, qui a pour mission principale : l'accueil, la promotion et l'animation touristique.

L'Office du tourisme Grand Orb a obtenu en janvier 2024 le classement en catégorie 1

Grand Orb a signé une convention d'objectifs et de moyens avec l'EPIC qui prévoit le versement communautaire d'une subvention d'équilibre.

Pour rappel, le versement de la Communauté de communes Grand Orb à l'EPIC (Office de Tourisme Grand Orb) **a été ajusté à 360 000 € en 2025.**

La promotion touristique et thermale entre essentiellement dans le cadre de l'activité de l'Office de Tourisme. Les actions de communication seront poursuivies par l'Office de Tourisme Grand Orb et ciblées sur la promotion du tourisme vert et du thermalisme.

Agir pour un territoire solidaire, équilibré et durable

Mise en œuvre de la solidarité territoriale

♦ Solidarité territoriale : Fonds de concours

Une enveloppe globale de 960 000 € a été décidée sur le mandat soit 40 000 euros par commune afin d'accompagner des projets communaux.

Pour 2025 il est proposé d'inscrire une enveloppe de 120 000 € (+ RAR 400 000 €)

⇒ **Nouveau fonds de concours exceptionnel « Patrimoine et Environnement »**

Proposition d'un nouveau fonds de concours exceptionnel pour accompagner les communes sur la fin du mandat.

20 000 € d'aides pour les communes de plus de 1000 habitants

40 000 € d'aides pour les communes de moins de 1000 habitants

Les conditions de versement du fonds de concours seraient les suivantes :

- Avoir soldé l'aide des 40 000 € du fonds de solidarité
- Le nouveau fonds de concours s'appliquera sur un ou plusieurs projets d'investissement
- Ce fonds de concours ne sera pas reporté après la fin du mandat

Soit une enveloppe maximum de 840 000 €

Pour 2025 il est proposé d'inscrire une enveloppe de 420 000 € (+ RAR 373 000 €)

◆ Equipements mutualisés

Dès le début du mandat Grand Orb a réalisé près de 50 000 € d'investissements pour faire l'acquisition d'équipements mutualisés avec les communes.

Il s'agit d'équipements pour l'organisation de festivités et d'équipements techniques qui sont prêtés aux communes après signature d'une convention de mise à disposition. Les modalités prévoient que ce matériel est transporté par les services techniques des communes.

Pour 2025, dans l'objectif de compléter ces équipements mutualisés il est proposé d'inscrire au budget **50 000 € d'investissements supplémentaires.**

Pôle service aux habitants

Ce pôle représente les services destinés aux habitants du territoire : Culture, école de musique, musée, enfance et jeunesse...

Pour 2024, nous proposons les orientations suivantes :

◆ Politique de la ville

Grand Orb a pris la compétence « politique de la ville » au 1^{er} janvier 2018.

Le nouveau contrat de ville a été signé en 2024 en présence de M. le Préfet.

Les quatre nouveaux axes et les thématiques définies dans ce cadre sont l'éducation et la jeunesse, le lien social et l'accès aux droits, la tranquillité publique, le cadre de vie, l'emploi et le développement économique.

Au niveau des actions déployées par le service, elles s'inscrivent dans la continuité avec la reconduite des subventions aux associations.

La nouvelle contractualisation est une opportunité d'engager une dynamique plus large que celle de la géographie prioritaire, en prenant notamment appui sur les ressources du territoire et en valorisant le travail qui est mené par l'ensemble des services de l'intercommunalité.

Ce nouveau contrat est l'opportunité de réaffirmer la volonté de la communauté de communes de faire rayonner les actions à l'échelle du territoire.

Cette année, il est proposé d'intégrer une enveloppe complémentaire de 2 046 € pour soutenir les projets structurants qui bénéficient aux habitants de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir une nouvelle action 2025 « Viva l'aventure, en baskets et dans l'assiette ». Le montant total des dépenses est de 8793 € financé à 76 % (Département, région, CAF).

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) est également reconduit ainsi que l'action REEAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents). Les coûts liés au personnel et aux actions sont pris en compte dans l'attribution de compensation de la commune de Bédarieux à hauteur de 49 000€.

Ces actions et leur pilotage bénéficieront de nouvelles dotations des partenaires et de l'État en 2025.

Au niveau de l'agenda du service politique de la ville :

- Le COPIL de l'appel à projets du contrat de ville se tiendra le 26 mars, à 14h, à la salle de la Tuilerie

◆ Enfance et jeunesse

⇒ Les crèches associatives :

- Hausse de la subvention de fonctionnement de Bédarieux (+ 2 berceaux)

Investissement 2025 :

Budget étude 10 000 € pour les projets de réaménagement de la crèche associative « les Bambins du coin »

Programme de travaux crèche Hérépian, au regard du rapport PMI, **une enveloppe est à prévoir de 80 000 € HT**

⇒ Le Relais Petite Enfance des Hauts Cantons :

- Développement des partenariats
- Organisation matinée petite enfance pour créer du lien entre les familles et les acteurs locaux de la petite enfance

⇒ L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Grand Orb :

- Consolider la codirection et la communication auprès des familles
- Revaloriser les indemnités journalières des animateurs
- Optimiser la communication via les écoles du secteur

⇒ Actions jeunesse :

- GO Pass : vente en ligne, organisation évènements des 10 ans
- Formation de jeunes lycéens au diplôme BNSSA : examen final début juin pour 9 stagiaires (1 agent Grand Orb + 8 lycéens)
- Cycle natation : étude sur l'élargissement du dispositif

◆ Programme pour les associations du territoire Culture, vie associative et sport

Grand Orb reconduira l'accompagnement financier des associations du territoire sur les évènements à rayonnement intercommunal.

Une étude au cas par cas sera appliquée pour le versement de la subvention.

Enveloppe budgétaire 2025 : **65 000 € + 3 000 € achat médailles**

Proposition pour 2025 : Fête du Sport avec les associations du territoire.

◆ Culture

La jeunesse reste au cœur du projet culturel 2025 en lien avec les artistes, la création, la programmation, le jeune public.

⇒ **Programmation de spectacles vivants dans les communes**

- « L'Estivale » : Programmmations en extérieur et en itinérance durant l'été, de Juin à Août. Le lancement aura lieu le 14 juin avec la Fête de Grand Orb.
- « L'Hivernale » : Programmation en salle tout public et jeune public d'octobre à avril.
- Proposition d'une résidence de territoire autour des Femmes en Grand Orb par une comédienne et un photographe. Compagnie les Fées Multiples.
- Résidences de création : compagnie la Zélée, compagnie En phase en lien avec école de musique

⇒ **Interventions en temps scolaire en partenariat avec l'Education nationale et auprès des collèges et lycée**

- Intervention « école en musique » : 3 classes de maternelle (Eveil musical), 6 classes de primaire (Battucada et Body tap).
- Participation des établissements à des projets nationaux : « La classe, l'œuvre », « les enfants du patrimoine ».
- Tournée de conteurs en école : dans le cadre de la « semaine du conte »
- ⇒ **Aide à l'action Chœur d'enfants** dans les écoles du territoire (4 350 € d'intervention et 3 600 € de transport).

⇒ **Actions culturelles avec collège et lycée**

- Ateliers cinéma autour de la création d'effets spéciaux avec la compagnie Alcoléa au collège de Bédarieux et St Gervais sur mare
- Intervention de l'artiste Marie SALANON en amont de son spectacle auprès des classes du lycée Ferdinand Fabre
- Rencontre de l'artiste Linda Dorfers auprès des élèves des établissements scolaires dans le cadre de son projet sur les femmes du territoire

Inscription budgétaire 2025 : 83 000 € (programmation de spectacle, intervention scolaires, résidence d'artistes)

⇒ **Ecole de musique Grand Orb**

- Création d'un spectacle avec la Compagnie « En Phase » autour du disque « Bach To Africa » qui mêle les sonorités africaines, la culture hip-hop et les morceaux de Bach
- Sortie des élèves dans les salles du territoire (Béziers Montpellier).
- Participation des élèves à la Fête Grand Orb.

Inscription budgétaire 2025 : 19 900 € (création de spectacle, audition de l'école de musique, intervention hors les murs)

⇒ **Animation de l'espace muséographique Musée de la Cloche et de la Sonnaile**

- Exposition temporaire « la Fonderie Granier, une histoire sonore » de mai à octobre.
- Action « La classe l'œuvre » avec l'école d'Hérépian autour des anciens métiers.
- Maintien des médiations autour du musée : l'Escape Game « La Sauveterre » et la Murder Party « L'Héritière ».
- Organisation d'événements thématiques : Nuit du pastoralisme (15 août), Halloween, Pâques

⇒ **Le musée des Lampes de Mine**

- 17 mai : Nuit européenne des Musées : spectacle Mas 34 Echo des Abysses
- Keepsake, Suzanne Hetzel : réalisation de deux photographes autour de l'histoire minière

Inscription budgétaire 2025 : 8500 € (exposition temporaire, animation et médiations patrimoniales)

⇒ Pôle culture et jeunesse au Château BALDY

Grand Orb développe des interventions en direction de la jeunesse, en proposant des actions culturelles dans les écoles du territoire, en soutenant la création artistique et en travaillant avec les acteurs culturels locaux.

Dans le cadre de son projet de territoire 2021/2026, la Communauté de communes Grand Orb a inscrit dans les axes prioritaires la valorisation culturelle et patrimoniale par la structuration d'un pôle dédié à la culture et à la jeunesse.

Le site dit « Château Baldy » comprend un bâtiment de 850 m², sur un terrain arboré de 4103 m². Grand Orb a fait l'acquisition de ce site en 2022 auprès de la commune de Bédarieux.

L'Espace Culture et jeunesse Baldy réunira le service culturel et le service enfance/jeunesse. Il intégrera également le dispositif micro-folie (fixe et mobile) avec musée numérique, Fab lab et espace de réalité virtuelle. Cela permettra de développer l'Education artistique et culturelle à travers l'art, le numérique et la pratique artistique, en proposant des temps dédiés à l'accueil des classes et des groupes, des temps ouvert au grand public et des semaines en itinérance dans les communes en lien avec la programmation culturelle.

En 2025 , il s'agit de reporter les crédits en RAR de l'opération de travaux soit 1 330 000 € HT (27,5 % ETAT, 15,3 % ATI FEDER, 15,3 % Région notifié et 21,6 % Département notifié)

Afin d'assurer le fonctionnement des nouveaux services Micro-Folie fixe et mobile, et du service jeunesse, les équipes Grand Orb seront confortées dans les domaines de la médiation et de l'animation jeunesse

Le projet de fonctionnement représente une dépense complémentaire de 186 000 € qui prévoit les postes, les nouvelles programmations culturelles et les animations..

Pour 2025, équipement de Micro Folie Mobile. L'enveloppe est de 95 000 € HT financé à 80 % ETAT-DETR

◆ Santé

⇒ Fonds Friches - Espace BOURGES

La Communauté de communes a été lauréate de l'appel à projet « reconquête des friches en Occitanie » porté par la Région en 2022.

En effet, Grand Orb est propriétaire à Lamalou-les-Bains de l'ancien site de rééducation fonctionnelle BOURGES.

Ce site représente une surface totale d'environ 8 800 m², occupé principalement par un corps de bâtiments implantés dans un grand parc arboré.

L'ensemble du site est traversé par un cours d'eau. Deux sources sont également présentes : la source Claude et la source Bourgès, réputées pour leurs propriétés digestives et diurétiques.

Le chantier a débuté en 2023 et a été arrêté suite à une expertise liée aux travaux de désamiantage. Procédure juridique en cours.

La première phase du projet représente une enveloppe de 508 000 € HT.

Les financements sont notifiés (30 % Etat – DETR soit 152 400 €, et Région « Fonds Friches » 35 % soit 25 550 € sur les études et 30 % soit 130 500 € sur les travaux)

Pour 2025, reprise des travaux de déconstruction depuis le 05 février pour une fin de la déconstruction prévue en juillet prochain. L'inscription budgétaire est de 374 953 € TTC (RAR). Il s'agit de la fin de la démolition, des travaux complémentaires de désamiantage et une enveloppe pour la protection des sources.

⇒ **Attractivité médicale**

Grand Orb souhaite intervenir dans le cadre du Contrat Local de Santé pour renforcer l'attractivité médicale.

Pour 2025, les nouvelles orientations budgétaires sont de 21 500 € :

- Participation pour Les Journées de la CPTS « Santé Innovation Ruralité » à Magalas le 03 octobre (10 % de participation soit 1500 €).
- Accueil d'étudiant en médecine en lien avec la journée CPTS (découverte du territoire à travers les activités APN et visites des MSP) 5000 €.
- Adhésion à la CPTS des Hauts Cantons et Vignobles : 500 €
- Réflexion à l'adhésion aux Maisons de Santé publiques : 500 €
- Soutien aux actions de prévention et de dépistage dans le cadre d'octobre rose : 6000 € (2000 euros par bassin de santé)
- Programmation du spectacle de Marie Salanon « Les deux moches du fond » avec intervention auprès des lycéens : 3 000 €
- Autres actions d'attractivité médicale : 5000 €

⇒ **Investissements 2025**

Deux dossiers déposés dans le cadre du CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique) :

- **Acquisition et aménagement de l'extension de la maison de Santé Monts d'Orb** à St Gervais sur Mare.
L'objectif est de répondre aux besoins en hébergements identifiés dans le projet de santé de la MSP et du Contrat Local de Santé.
L'inscription budgétaire est de 170 000 € pour l'acquisition et 300 000 € de travaux.
Subvention 60 % Etat / 20 % région
- **Acquisition d'un immeuble à Bédarieux pour la création d'un hébergement**
L'objectif est de mettre à disposition en location de courte durée des hébergements destinés à répondre aux établissements de santé et des entreprises (stagiaires, professionnels de santé, internes...)
L'inscription budgétaire est de 220 000 € pour l'acquisition
Subvention 60 % Etat / 20 % région

Proposer un territoire attractif où il fait bon vivre

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – PLUi

Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, et cartes communales » arrêté préfectoral du 19 juillet 2019.

Les communes conservent l'application du droit des sols et les autorisations d'urbanisme, mais n'ont pas la charge de la planification.

Le principal avantage est la possibilité de disposer d'un outil efficace de planification (le PLUi) permettant à de nombreuses communes de débloquent leur développement et au niveau intercommunal de poursuivre la réflexion d'ensemble pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement.

L'élaboration du PLUi a été prescrite le 9 décembre 2020, **une charte de gouvernance a été préalablement approuvée par les communes**, elle fixe en outre les modalités de collaboration avec les communes dans le cadre du projet de PLUi.

Le coût prévisionnel du PLUi est estimé à 600 000 €

L'Etat accompagne financièrement les collectivités pour la mise en place du PLUi.

Les recettes déjà encaissées de l'Etat sont de **220 000 € sur toute la procédure PLUi**.

En 2022 la phase de diagnostic a été réalisée avec l'agence d'urbanisme AURCA qui assure l'accompagnement et l'ingénierie. 211 288 € de dépenses ont été réalisées sur l'année 2022 (agence AURCA, Diagnostic agricole).

En 2023, le renouvellement de la convention avec l'AURCA (2023-2024) a permis de poursuivre les travaux notamment sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

En 2024, réalisation des réunions de présentation du diagnostic aux personnes publiques associées et des réunions publiques au Bousquet d'Orb, ST Gervais sur Mare, Bédarieux et Lamalou-les-bains.

Pour 2025, Inscription budgétaire 160 840 euros (dont 50 840 € RAR). Lancement de l'étude d'évaluation environnementale.

Permis de louer

La Communauté de communes Grand Orb a instauré par délibération en date du 23 juin 2021 (effective le 1^{er} janvier 2022) la procédure d'Autorisation préalable à la mise en location (APML) sur la commune de Bédarieux qui a pris en charge le coût de fonctionnement. Cela représente entre 150 à 190 permis de louer traités par an sur la commune de Bédarieux.

En 2024, par délibération du 26 juin 2024 (effective au 1^{er} janvier 2025), Grand Orb a souhaité étendre le permis de louer à 5 nouvelles communes : Graissessac, Hérépian, Lunas-les-châteaux, Le Poujol sur Orb et La Tour sur Orb.

Le permis de louer a pour objectif de lutter contre l'habitat insalubre et répondre aux besoins des populations en contribuant à la revitalisation des centres anciens.

Les moyens mis en œuvre pour 2025 :

Une prestation de service (marché à bon de commande) pour assurer les visites des logements soumis au permis de louer. 200 000 € répartis sur 4 ans soit **50 000 € par an**.

Mise à disposition de personnel 35 000 € avec la commune de Bédarieux

Un agent Grand Orb pour le suivi et l'instruction du permis de louer et renfort sur d'autres missions du service urbanisme.

Etudes des Schémas Directeurs Eau et Assainissement

Lancement du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement suite à la prise de compétence « Etude des schémas directeurs » par arrêté préfectoral du 11 juillet 2023.

Grand Orb s'engage dans cette démarche avec l'objectif de doter les communes et syndicats de leur outil de planification en matière d'eau potable, d'assainissement et de sécurité incendie.

Schéma Directeur Eau : 18 communes concernées

Schéma Directeur Assainissement : 13 communes concernées

Nouvelle inscription budgétaire pour 2025 :

1 787 822 € TTC (1 413 422 en RAR et 374 400 € en crédit nouveau)

Financement Agence de l'eau 50 % et Département 30 %.

Le reste à charge sera financé par les communes auxquelles Grand Orb apportera 50 % par solidarité. Clé de répartition à définir.

Etude de transfert : 40 000 € en inscription budgétaire pour poursuivre l'étude.

Qualité de vie et environnement

♦ Gestion des milieux aquatiques et risques inondations

Grand Orb est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de « Gestion des milieux aquatiques et risques inondations ».

Le programme de travaux évalué sur une période de 10 ans répond à l'ensemble des obligations de la compétence.

Grand Orb a décidé de **mettre en œuvre la taxe GEMAPI au 1^{er} janvier 2019 et de voter un produit de 457 642 € annuels** pour financer l'ensemble de la compétence.

Grand Orb, en collaboration avec le Syndicat mixte de la vallée de l'Orb, a fait le choix de maintenir et consolider une équipe rivière pour l'entretien de 256 km de berges.

Ce produit sera reconduit au même montant pour la taxe GEMAPI 2025. Il s'agit d'une provision correspondant à un programme de travaux estimé sur 10 ans.

En 2025, il est prévu en investissement :

- **la finalisation des travaux post-crues de 2023 estimés à 445 000 €** suivant un plan de financement Etat, Département, Agence de l'eau sur lesquels **il reste 167 000 € à réaliser**
- **Finalisation de l'étude hydromorphologique RAR 36 630 € TTC**
- **Travaux de mise aux normes sur les digues classées suite aux études réglementaires : 60 000 €**
- **Etude pour le renforcement de la digue de la perspective phase 2 et 3, enveloppe de 35 000 € pour 2025**
- **Remplacement d'un broyeur de l'équipe Rivières : 40 000 €**

Proposition d'inscrire le lancement du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) 20 000€

♦ Développement Durable et Environnement

En 2025, l'engagement environnemental de Grand Orb se traduit par la mise en œuvre du plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial.

En 2025, il est proposé les projets suivants :

- **Préservation de la ressource en eau** : Installation de récupérateurs d'eau sur le site du siège de Grand Orb et à Grand Orb Environnement (8 000€ en RAR). Mise en route d'une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers (4 000€). Filet de récupération des déchets dans les eaux pluviales 15 000 €, aide à l'achat vélo électrique (9000 €) (fléché dans le PCAET)
- Lancement du Budget **climat participatif** : 20 000 €
3 lauréats retenus en 2024, nouvel appel à projet en 2025
- **Mobilité** : Etude de planification des aménagements de mobilité douce sur le territoire 30 000€ - Réalisation d'un cheminement doux à Plaisance : 225 000€ HT
- **Toiture photovoltaïque (Budget Annexe)** – Etude photovoltaïque sur le patrimoine Grand Orb 8 500€ - Installation d'une toiture photovoltaïque. Montant de l'investissement 80 000 € RAR 42 700 €)
- **Poursuite du dispositif Chèque Rénov'Grand Orb** : 44 000 € et 29 000 € en RAR à destination des foyers très modestes (aide à la rénovation globale des logements). Forfait de 1 000 €.

- Lancement des actions suite à l'obtention de la Labellisation **Territoire Engagé pour la Nature, Inscription budgétaire** : 20 000 €.
- Aide pour l'acquisition de **bornes de recharges électriques** : 20 000 €
- **Schéma Directeur Cyclable** : aide sur l'étude, les équipements, la communication 80 000 € HT (AVELO3 ADEME et aide de 30 % soit 24 000 € Leader)

◆ Collecte et déchets

Il s'agit de poursuivre la mise aux normes des équipements de Grand Orb Environnement, La communauté de communes fait de la prévention des déchets une priorité avec la révision de son Plan Local de Prévention des déchets en 2024.

La collecte et la valorisation des déchets vont devenir les postes de dépenses les plus sensibles des collectivités, il est nécessaire de s'y préparer.

⇒ Les travaux

- **Finalisation de l'opération de modernisation des bornes enterrées 350 000 € (phase 1 et 2)**
Enveloppe budgétaire : 103 500 € TTC en RAR (phase 1) et 205 000 € HT pour 2025 ,
Financement 20 % Région et 16 % Département
- **Aménagements au Fraïsse - Portail atelier : 20 000 € RAR**
- **Déchèterie de Lunas – mur de clôture 20 000€ RAR**
- **Quai de transfert de Taussac** : installation d'un filet sur le bassin de rétention **10 000 € TTC**

⇒ Les équipements de collecte

Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, nous poursuivons le renouvellement de nos équipements.

Pour 2025, nous envisageons les équipements suivants :

- **Conteneurs, colonnes à verre,**
50 000 € TTC et 22 100 € RAR
- **Bornes biodéchets :**
17 000 €
- **Composteurs individuels** (240 unités) 21 250 € TTC
- **Equipements ateliers** : 5 000 €
- **Acquisition de véhicules :**
 - camion polybenne 200 000 € TTC RAR (Financement 20% Région)
 - camion BOM VL : 108 000 € TTC RAR (Financement 20% Région)
 - camion benne CAMION B 225 000 € TTC (Financement 20% Région)
 - Camion Benne VL occasion 55 000 € TTC
- Tractopelle : 50 000 € TTC
- **Déchets verts :**
Achat de terrain pour aire de broyage : 200 000 € (dont 100 000 RAR)
- **Fonds de concours cache conteneurs** : 6 000 € et 6 000 RAR
- **Etude de caractérisation des encombrants** : 5 000 €

⇒ Le traitement des déchets

En partenariat avec 6 autres EPCI, Grand Orb a participé à la **création d'un centre de tri mutualisé en service depuis 2023**. Les collectivités de l'ouest biterrois poursuivent leurs réflexions et perspectives en matière de traitement de leurs déchets.

V - Structure et évolution des effectifs

🚦 Évolution de la masse salariale Grand Orb

Année	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Comparatif de la Masse salariale en €	3 546 771 € (dont SPANC 20 285 €) 2 Agents techniques	3 610 540 € (dont SPANC 21 400 €) Point d'indice Remplacements Renforts	3 956 709 € (dont SPANC 22 000 €) Revalorisation indiciaire Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat Remplacements Renforts des services Recrutements schéma directeur Assurances et provisions	4 344 000 € (dont SPANC 24 000 €) Solidarité Territoriale Cotisations CNRACL Assurances et provisions GVT Recrutements : Urbanisme/ habitat + mise à disposition Recrutement espace culture et jeunesse Recrutement tourisme (renforts service) Recrutement base de loisirs (renfort technique)

🚦 Effectifs

Au 1^{er} mars 2025, 96 agents assurent le fonctionnement des services de la Communauté de communes Grand Orb.

5 agents titulaires dont 1 agent technique actuellement en disponibilité pour convenance personnelle

37 agents contractuels, 1 agent en contrat PEC

La Communauté de communes Grand Orb poursuit sa politique d'intégration des agents contractuels. En 2025, plusieurs agents contractuels seront stagiairisés.

🚦 Les recrutements pour l'année 2025 :

Permis de louer

Création d'un poste à temps complet et mise à disposition d'un agent de la ville de Bédarieux dans le cadre de la mission habitat / Permis de louer

Ouverture Espace culture et jeunesse BALDY

- Création d'un poste permanent d'Animateur à temps complet CAT B pour assurer l'animation de la Micro folie
- Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet CAT C pour assurer l'animation du FABLAB
- Création d'un emploi permanent d'Adjoint d'animation à temps non complet (-28h) CAT C pour assurer les missions d'accueil et de renforts (organisation des services)

Tourisme :

- Création d'un poste d'agent permanent en renfort dans l'attente du futur recrutement du Directeur et afin d'anticiper le départ à la retraite d'un agent en fin d'année 2025.

Base de loisirs :

- Création d'un poste permanent d'agent technique dans le cadre de la réorganisation des équipes de la base de loisirs. Renforts et appui technique à la direction du site.

Saisonniers 2025 :

Durant l'été 2025 la Communauté de communes aura recours aux emplois saisonniers afin de permettre l'organisation et la continuité des services.

Environ 20 agents saisonniers interviendront au sein des services pour une durée moyenne de 2 mois.

Pour la majeure partie d'entre eux, il s'agit de jeunes étudiants résidents sur notre territoire et qui recherchent un emploi d'été.

- Base de loisirs : 9 agents
- Grand Orb Environnement : 5 agents
- Musée : 2 agents (de mai à octobre)
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement : 4 agents

Risques statutaires

L'augmentation du coût de la cotisation assurance des risques statutaires en janvier 2024 a entraîné une modification des garanties et la suppression de la garantie congé longue maladie et congé longue durée la collectivité. Pour faire face à ce risque potentiel, la collectivité provisionne ce risque pour un montant de 60 000 euros.

Augmentation des taux de cotisations 2025 à 2028

Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028.

Soit pour 2025 de 31.65% à 34.65% une augmentation de la part employeur estimée à 45 500 euros

- De 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026
- De 37,65 % à 40,65 % au 1er janvier 2027
- De 40,65 % à 43,65 % au 1er janvier 2028

ANNEXES DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEXE 1 Investissement – les engagements pluriannuels

ANNEXE 2 Vision consolidée des CA 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2025

Application agréée E-legalite.com

21_D0-034-200042646-20250312-D2025_27BIS

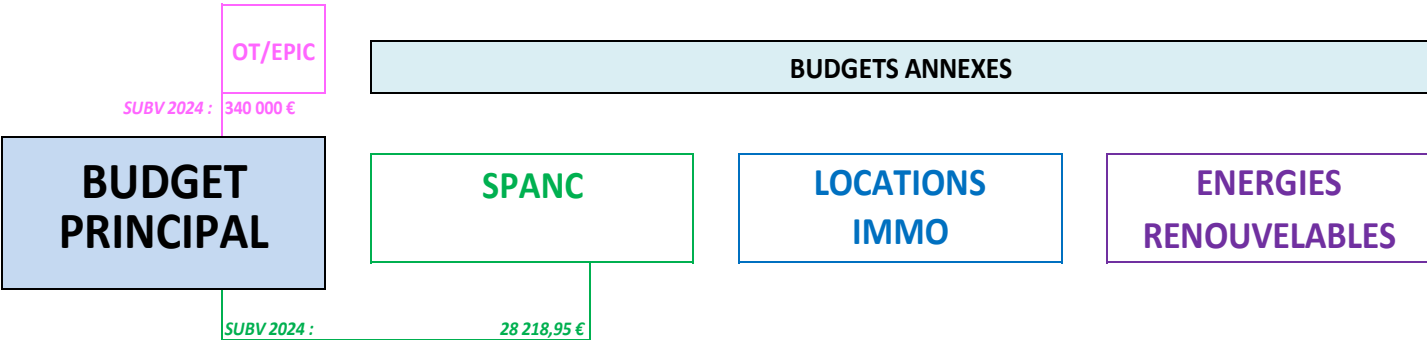
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI)

ANNEXE 1

NATURE DE L'OPERATION	CA 2024	REPORTS	CREDITS 2025	CREDITS 2026	CREDITS 2027
Espace culturel Baldy	211 276,51 €	1 596 963,00 €	114 000,00 €		
Fonds friche site Bourgès	3 651,36 €	374 953,00 €		650 000,00 €	
Fonds concours (solidarité)	102 239,97 €	399 472,00 €	120 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Fonds concours (patrimoine)	46 656,86 €	373 000,00 €	420 000,00 €		
Equipements techniques mutualisés	56 297,56 €		50 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Equipements de déchèterie et bennes	31 872,00 €	8 400,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Collecte sélective bacs et colonnes à verre	33 993,60 €	36 100,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Aire de broyage		100 000,00 €	100 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Bornes enterrées	111 451,20 €	103 500,00 €	205 000,00 €		
Collecte biodéchets et compostage	2 286,00 €	13 200,00 €	17 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Véhicules - camions	17 447,76 €	308 000,00 €	330 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €
Fonds concours (cache conteneurs)	7 054,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Mobilité (étude/travaux)		300 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
PLUI	40 240,00 €	50 840,00 €	110 000,00 €	150 000,00 €	
Schéma directeur eau/assain. (Étude)	338 912,81 €	726 687,00 €	374 400,00 €		
Schéma directeur eau/assain. (Travaux)	47 665,43 €	686 734,00 €			
Travaux sur berges (GEMAPI)	305 320,12 €	167 000,00 €			
Opérations sur digues (études/travaux) GEMAPI			80 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €
Aides à immobilier d'entreprises		60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Aides aux commerces	8 186,93 €	11 583,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Aide maintien commerces essentiels (fonds concours)	35 175,08 €	58 490,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Aménagement Base de loisirs	337 799,47 €	5 550,00 €	796 888,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Accueil activités de pleine nature	3 224,96 €	536 775,00 €			
Aménagement des aires de camping-cars	415 064,98 €	328 328,00 €			
Itinéraires patrimoniaux		30 000,00 €	72 000,00 €		
Santé/attractivité médicale			750 000,00 €	420 000,00 €	
TOTAL	2 155 816,60 €	6 281 575,00 €	3 835 288,00 €	2 316 000,00 €	996 000,00 €

VISION CONSOLIDEE CA 2024

ANNEXE 2



CUMUL SUBV PARTICIPATION DEFICIT CA 2024	
BUDGETS ANNEXES	28 218,95
OFFICE TOURISME	340 000,00
TOTAL	368 218,95

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Excédent 2024 :	1 504 415,68	Excédent 2024	0,00	Excédent 2024	51 426,78	Excédent 2024	85 660,06
Excédent antérieur :	3 401 830,74	Excédent antérieur :	0,00	Excédent antérieur :	148 686,75	Excédent antérieur :	0,00
CUMUL	4 906 246,42	CUMUL	0,00	CUMUL	200 113,53	CUMUL	85 660,06
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
Déficit 2024 :	-627 399,76	Excédent 2024	0,00	Déficit 2024	-28 589,83	Excédent 2024	0,00
Excédent antérieur :	5 343 699,01	Excédent antérieur :	3 168,35	Excédent antérieur :	28 672,06	Excédent antérieur :	0,00
CUMUL	4 716 299,25	CUMUL	3 168,35	CUMUL	82,23	CUMUL	0,00
RESULTAT GLOBAL CUMULE	9 622 545,67	RESULTAT GLOBAL CUMULE	3 168,35	RESULTAT GLOBAL CUMULE	200 195,76	RESULTAT GLOBAL CUMULE	85 660,06
solde RAR	-3 083 660,00	solde RAR	0	solde RAR	-9 700,00	solde RAR	-42 700,00
RESULTAT GLOBAL CLOTURE	6 538 885,67	RESULTAT GLOBAL CLOTURE	3 168,35	RESULTAT GLOBAL CLOTURE	190 495,76	RESULTAT GLOBAL CLOTURE	42 960,06

CUMUL RESULTAT TOUS BUDGETS HORS OT	
FONCTIONNEMENT	
2024	1 641 502,52
REPORT EX ANTERIEUR	3 550 517,49
CUMUL	5 192 020,01
INVESTISSEMENT	
2024	-655 989,59
REPORT EX ANTERIEUR	5 375 539,42
CUMUL	4 719 549,83
RESULTAT GLOBAL CUMULE	9 911 569,84
solde RAR	-3 136 060,00
RESULTAT GLOBAL CLOTURE	6 775 509,84